
**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet d'aménagement d'un centre de gestion intégrée
des halocarbures sur le territoire de la ville de Bécancour
par Recyclage ÉcoSolutions inc.**

Dossier 3211-22-015

Le 12 janvier 2015

***Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques***

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'un centre de gestion intégrée des halocarbures à Bécancour par Recyclage ÉcoSolutions inc. (RES) répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2013-07-29	Réception de l'avis de projet
2013-08-02	Délivrance de la directive
2014-05-13	Réception de l'étude d'impact
2014-10-02	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2014-12-01	Réception de l'addenda no 1
2015-01-09	Réception du dernier avis d'expert sur la recevabilité

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de Recyclage HaloSecure inc. (RHS), une filiale de RES, vise à implanter un système de gestion, de réemploi et de destruction d'halocarbures par hydrolyse au plasma de vapeur. Le Centre de gestion intégrée des halocarbures (CGIH) serait situé sur le territoire de la ville de Bécancour, sur l'ancien site du complexe environnemental Laprade. L'unité de destruction d'halocarbures, de type torche au plasma, a une capacité nominale d'alimentation de 50 kg/h d'halocarbures. RES souhaite ainsi éliminer près de 525 tonnes d'halocarbures par année.

Les halocarbures, soit des composés halogénés synthétiques, sont principalement les gaz utilisés comme réfrigérants ou agents de propulsion (ou gonflement de la mousse isolante de polyuréthane). Précisément, ces gaz sont les chlorofluorocarbones (CFC), les hydrochlorofluorocarbones (HCFC) et les hydrofluorocarbones (HFC).

La technologie retenue par l'initiateur est le plasma à vapeur d'eau de *Pyrogenesis*. Ce procédé consiste à l'hydrolyse des halocarbures par la formation d'un plasma de vapeur. Les sous-produits de dégradation formés suite à l'hydrolyse des halocarbures sont essentiellement l'acide fluorhydrique (HF) et l'acide chlorhydrique (HCL). Les eaux usées issues du système à plasma de vapeur d'eau seront fortement concentrées en fluorures de sodium (NaF) et en chlorures de sodium (NaCl).

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDELCC et les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec;
- la Direction de l'aménagement et des eaux souterraines;
- la Direction des matières résiduelles;
- la Direction des matières dangereuses et des pesticides;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement;
- la Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers;
- le Bureau des changements climatiques;
- le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère des Transports;
- le ministère de la Sécurité publique;
- la Société québécoise de récupération et de recyclage.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- RECYCLAGE ÉCOSOLUTIONS INC. *Centre de gestion intégrée des halocarbures à Bécancour – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport principal et annexes*, par Recyclage HaloSecure inc., mai 2014, 273 pages et 21 annexes;
- RECYCLAGE ÉCOSOLUTIONS INC. *Centre de gestion intégrée des halocarbures à Bécancour – Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires*, par Recyclage HaloSecure inc., novembre 2014, 117 pages et 12 annexes;
- Courriel de Madame Marie-Ève Marquis, de Recyclage ÉcoSolutions inc., à Monsieur Charles-Olivier Laporte, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, daté du 10 décembre 2014 à 12 h 04, concernant la révision du tableau 4.8b, 1 page et 1 pièce jointe;
- Courriel de Madame Marie-Ève Marquis, de Recyclage ÉcoSolutions inc., à Monsieur Charles-Olivier Laporte, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, daté

du 18 décembre 2014 à 9 h 11, concernant les réponses à des demandes de clarifications, 1 page et 1 pièce jointe;

- Courriel de Madame Marie-Ève Marquis, de Recyclage ÉcoSolutions inc., à Monsieur Charles-Olivier Laporte, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, daté du 18 décembre 2014 à 9 h 12, concernant la révision du tableau 4.11, 1 page et 1 pièce jointe;
- Courriel de Madame Marie-Ève Marquis, de Recyclage ÉcoSolutions inc., à Monsieur Charles-Olivier Laporte, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, daté du 18 décembre 2014 à 9 h 41, concernant des engagements et des précisions supplémentaires, 1 page;
- Courriel de Madame Marie-Ève Marquis, de Recyclage ÉcoSolutions inc., à Monsieur Charles-Olivier Laporte, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, daté du 18 décembre 2014 à 15 h 10, concernant l'engagement relatif à l'échantillonnage des boues, 1 page;
- Courriel de Madame Marie-Ève Marquis, de Recyclage ÉcoSolutions inc., à Monsieur Charles-Olivier Laporte, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, daté du 23 décembre 2014 à 16 h 54, concernant des correctifs relatifs aux déplacements, la correction du tableau 4.12a ainsi que les engagements et réponses en lien avec les questions supplémentaires relatives à la gestion des eaux usées, 1 page et 5 pièces jointe.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 2 août 2013. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact au plus tard à la date de la signature des lettres mandat du Ministre annonçant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Charles-Olivier Laporte, M.Sc.

Chargé de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels